

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 25 novembre 2015 à 9 h 30

« Structures familiales, transferts intergénérationnels, bien-être »

Document N° 05

<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants

*Bertrand Garbinti, Pierre Lamarche, Laurianne Salembier
INSEE Références, Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2012*

Héritages, donations et aides aux ascendants et descendants

Bertrand Garbinti, Pierre Lamarche, Laurianne Salembier*

Le patrimoine d'un ménage est constitué par la somme de tous les biens qu'il possède, qu'ils soient d'ordre financier, immobilier, professionnel ou matériel. La transmission du patrimoine peut intervenir soit du vivant des personnes, via une donation, soit après leur décès, via un héritage. La transmission du patrimoine professionnel étant un élément important pour eux, les ménages d'indépendants ou d'agriculteurs ont plus souvent bénéficié d'un héritage ou d'une donation que les autres. La probabilité d'avoir versé une donation à ses enfants augmente avec l'âge, le revenu et le niveau de patrimoine détenu. L'histoire familiale joue également : des parents eux-mêmes bénéficiaires d'une donation seraient plus enclins à en faire à leurs enfants. Un autre mode de transmission de ressources entre vifs est l'aide financière, sous forme de don d'argent ou de paiement d'un loyer par exemple. Avoir aidé financièrement ses enfants, tout comme avoir aidé ses parents, va de pair avec un niveau de vie ou un patrimoine élevés. Ces transferts peuvent avoir un impact important sur le patrimoine des bénéficiaires : leur patrimoine médian est plus élevé que celui des autres.

Début 2010 le patrimoine médian des ménages dont la personne de référence ou le conjoint déclare avoir perçu un héritage au cours de leur vie s'élève à 241 000 euros, et celui des ménages qui déclarent avoir reçu une donation à 274 700 euros d'après l'enquête Patrimoine (*encadré 1*). À titre de comparaison, il est de 150 200 euros pour l'ensemble des ménages vivant en France. La direction générale des Finances publiques évalue le patrimoine net taxable transmis par 340 000 successions à 58,9 milliards d'euros et celui transmis par un demi-million de donations à 39,4 milliards d'euros en 2006. Cependant, ces chiffres ne couvrent pas la totalité du patrimoine transmis dans l'année car seules les successions dont le patrimoine net taxable est supérieur à 50 000 euros doivent être déclarées. Dans toute la suite, on dira qu'un ménage a reçu un héritage (resp. une donation) si la personne de référence ou le conjoint déclare avoir reçu un héritage (resp. une donation). Le patrimoine brut des ménages ayant hérité est constitué d'une part plus importante d'actifs financiers (25 %) que pour les ménages ayant reçu une donation (21 %) (20 % pour l'ensemble de la population). En revanche, le patrimoine immobilier occupe une part comparable à celle de l'ensemble des ménages, qu'ils aient hérité ou reçu une donation (59 %).

* Bertrand Garbinti, Pierre Lamarche, Laurianne Salembier, Insee.

Les héritiers, une population âgée

Les ménages qui ont reçu une donation (ménages de donataires) sont plus jeunes que les ménages ayant reçu un héritage : la personne de référence est âgée de moins de 30 ans pour 10 % des ménages ayant reçu une donation (11 % dans l'ensemble des ménages) et seulement pour 3 % parmi les ménages ayant reçu un héritage (figure 1). À l'inverse, plus des trois quarts des ménages ayant reçu un héritage sont âgés de plus de 50 ans. L'héritage est un événement qui intervient tardivement dans le cycle de vie : la moitié des héritiers avaient plus de 47 ans au moment de leur premier héritage. La première donation intervient plus tôt dans la vie : la moitié des donataires ont moins de 34 ans au moment où ils perçoivent leur première donation.

1. Caractéristiques des ménages héritiers, donataires et donateurs

	Ménages d'héritiers	Ménages de donataires	Ménages de donateurs	Ensemble des ménages
en %				
Âge de la personne de référence				
Moins de 30 ans	3,0	9,7	1,0	11,3
30 à 39 ans	7,5	18,9	0,6	17,4
40 à 49 ans	11,7	21,3	3,5	18,2
50 à 59 ans	21,9	19,6	12,2	17,6
60 à 69 ans	25,9	16,0	26,4	15,7
70 ans et plus	30,1	14,5	56,3	19,9
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence				
Agriculteur	1,4	3,3	1,2	1,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	3,8	6,1	3,3	5,2
Profession libérale	2,1	2,3	1,4	1,4
Cadre et profession intellectuelle supérieure	9,0	15,8	3,7	9,5
Profession intermédiaire	9,8	19,0	3,2	14,7
Employé	7,7	10,6	2,7	12,5
Ouvrier qualifié	6,6	8,2	1,5	10,8
Ouvrier non qualifié	2,3	2,2	0,9	4,9
Agriculteur retraité	3,8	3,6	11,3	2,1
Artisan, prof. libérale retraités	15,3	7,9	25,5	7,3
Salarié retraité	34,9	18,7	42,1	25,2
Autre inactif	3,3	2,4	3,3	5,0
Plus haut diplôme obtenu par la personne de référence				
2 ^e et 3 ^e cycle, grandes écoles	15,1	22,4	12,5	13,2
1 ^{er} cycle, BTS, DUT	8,3	15,4	6,9	10,2
Baccalauréat général	8,2	7,3	7,2	7,1
Baccalauréat technique, professionnel, BP..	5,5	7,8	3,8	7,2
CAP, BEP	22,6	21,1	19,1	24,5
Brevet des collèges, BEPC	6,5	6,2	8,4	5,9
Aucun diplôme, CEP	33,9	19,7	42,1	31,9

Champ : France.

Lecture : début 2010, la personne de référence de 3 % des ménages dans lesquels la personne de référence ou le conjoint avaient déjà reçu un héritage avaient moins de 30 ans.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Parmi les ménages d'héritiers ou de donataires, ceux dont la personne de référence exerce une profession d'employé ou d'ouvrier sont sous-représentés. Les indépendants, c'est-à-dire les professions libérales, les agriculteurs et les artisans, commerçants ou chefs d'entreprises, qu'ils soient encore en activité ou non, sont au contraire plus nombreux qu'ils ne le sont dans l'ensemble des ménages : au total, ils représentent 26 % des ménages d'héritiers et 23 % des ménages de donataires, contre seulement 17 % de l'ensemble des ménages. Parmi les ménages d'héritiers, ce sont des indépendants retirés des affaires qui sont proportionnellement plus nombreux tandis que parmi les ménages ayant reçu une donation, ce sont plutôt des indépendants encore en activité. La transmission intergénérationnelle du patrimoine professionnel est un élément important pour ces catégories socioprofessionnelles. Selon l'enquête sur la Formation et la qualification

professionnelle, en 2003, 27 % des artisans, commerçants ou chefs d'entreprise partageaient la même catégorie socioprofessionnelle que leur père, quand seulement 12 % de l'ensemble des personnes de 25 à 59 ans avaient leur père appartenant à cette catégorie socioprofessionnelle.

Les ménages de donataires sont plus souvent diplômés, notamment ils sont plus souvent titulaires d'un diplôme post-Bac : 38 % d'entre eux ont leur personne de référence dans ce cas, contre 23 % pour l'ensemble des ménages.

Des ménages aux revenus en moyenne plus élevés

Les ménages qui déclarent avoir perçu une donation ou un héritage disposent en moyenne de revenus plus élevés. Ainsi, le revenu disponible moyen en 2009 des ménages d'héritiers s'élève à 37 800 euros, celui des ménages donataires à 42 400 euros, contre 33 200 euros pour l'ensemble des ménages. Comme ils sont en moyenne plus âgés, le poids des retraites dans le revenu disponible des ménages ayant hérité est important : il représente en moyenne 39 % de leur revenu disponible, contre 26 % pour l'ensemble des ménages. Inversement, le poids des salaires est moindre. Signe d'un capital plus étoffé que la moyenne, les revenus des valeurs et capitaux mobiliers représentent 16 % du revenu disponible des ménages ayant déjà reçu un héritage et 13 % de celui des ménages ayant reçu une donation, alors qu'ils ne constituent que 10 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages.

Les transmissions proviennent en général des parents

Pour plus de quatre donations sur cinq, les donateurs sont les parents et 9 % d'entre elles proviennent des grands-parents. Les héritages (hors héritages entre conjoints) proviennent du décès d'un des parents dans 83 % des cas, et d'un des grands-parents (dans 8 % des cas). En termes de montants reçus, les héritages provenant des parents représentent 90 % de la masse des héritages que les personnes interrogées déclarent avoir perçus. Cette proportion est sensiblement la même pour les donations : 93 % des montants acquis par ce biais proviennent des parents.

Plus d'un tiers des héritages que les ménages déclarent avoir reçus incluent un logement ; c'est également le cas de 23 % des donations (figure 2). Ces dernières prennent aussi souvent la forme d'un logement avec réserve d'usufruit. Plus d'un héritage sur deux fait également l'objet d'une transmission d'argent, proportion presque identique pour les donations. Enfin 18 % des héritages et 22 % des donations impliquent le transfert du droit de propriété sur un terrain.

2. Nature des héritages et donations reçues par les ménages

	en %	
	Héritages	Donations
Logement	36,5	23,2
Logement avec réserve d'usufruit	4,2	11,6
Terrain	17,9	22,1
Bien à usage professionnel	2,9	4,3
Valeurs mobilières	4,9	2,2
Argent	53,3	48,3
Meubles ou bijoux	6,6	1,6
Capital d'une assurance-vie	5,2	1,3
Autres biens	1,6	1,5

Champ : France.

Lecture : début 2010, 36,5 % des héritages perçus antérieurement par les ménages incluaient un logement.

Note : les héritages et donations peuvent inclure plusieurs types de biens.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

L'héritage ou la donation facilite l'accès à un patrimoine élevé

Toutes choses égales par ailleurs, les héritages et les donations ont un lien avec la position relative des ménages bénéficiaires dans l'échelle des patrimoines (encadré 2). Ainsi, un ménage

ayant perçu un héritage pour la première fois avant 40 ans a 2,3 fois plus de chances de faire partie des 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine qu'un ménage n'en ayant jamais, ou du moins pas encore, reçu (*figure 3*). Pour un ménage ayant hérité après 40 ans, l'héritage intervenant plus tardivement dans le processus d'accumulation, ce ratio est plus faible : il n'a que 1,9 fois plus de chances de faire partie des 10 % de ménages ayant le plus de patrimoine. De même, le fait d'avoir bénéficié d'une donation multiplie par 2,6 cette même probabilité. Le niveau de vie du ménage, révélateur de sa capacité à épargner, joue aussi très distinctement sur la probabilité d'appartenir aux 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un ménage bénéficiant d'un niveau de vie parmi les 10 % les plus élevés a 27 fois plus de chance d'appartenir à la tranche de ménages la mieux dotée en patrimoine, comparativement à un ménage disposant d'un niveau de vie parmi les 10 % les plus faibles. La catégorie socioprofessionnelle influe également sur la hiérarchie du patrimoine. Les agriculteurs exploitants, dont l'outil de travail compte pour beaucoup dans le patrimoine, ont ainsi une probabilité 23 fois plus importante que les cadres d'appartenir au haut de la distribution de patrimoine. Enfin, le fait de disposer d'un diplôme de 3^e cycle universitaire multiplie par 3,1 les chances d'appartenir aux 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine par rapport au fait de ne posséder aucun diplôme.

Qui sont les donateurs ?

Pour se placer du point de vue du ménage donateur plutôt que du ménage donataire, on considère les ménages dont la personne de référence ou le conjoint déclare avoir versé une donation. Acte de transmission qui anticipe l'héritage, la donation intervient tardivement dans la vie. Au moment du versement de la première donation, la moitié des donateurs avaient 62 ans ou plus.

Pour quatre ménages sur cinq ayant versé une donation, la personne de référence était à la retraite au moment de l'enquête (*figure 1*). 42 % des personnes de référence des ménages donateurs sont sans diplôme ou titulaires d'un certificat d'études primaires, mais ceci ne fait que caractériser une population âgée, qui n'a pas bénéficié du phénomène de massification scolaire. De fait, si 32 % des ménages sont sous-diplômés en France, c'est le cas de 56 % des ménages de plus de 60 ans.

Les ménages donateurs disposent en général d'un patrimoine élevé : la moitié d'entre eux détiennent plus de 273 700 euros de patrimoine brut, soit deux fois plus que la médiane sur l'ensemble des ménages. Près d'un quart d'entre eux appartiennent aux 10 % de ménages les mieux dotés en patrimoine. À l'opposé, ils sont seulement un tiers à appartenir aux 50 % de ménages les moins bien dotés en patrimoine.

Le niveau de vie des ménages ayant versé une donation est en moyenne 1,5 fois plus élevé que le niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages. En effet, ils sont plus âgés que la moyenne et le nombre moyen d'unités de consommation (UC) de ces ménages est plus faible que pour l'ensemble des ménages : les enfants de la personne de référence ou du conjoint ont souvent déjà quitté le foyer parental, ce qui a pour conséquence d'augmenter le niveau de vie à revenu constant. Pour autant, la taille du ménage n'explique qu'une partie de la différence. Le revenu disponible des ménages ayant versé une donation est en effet lui aussi plus élevé, il est en moyenne 1,3 fois supérieur à celui de l'ensemble des ménages.

La probabilité d'avoir versé une donation augmente avec l'âge

À autres caractéristiques fixées, les ménages dont la personne de référence a 60 ans ou plus ont une probabilité plus élevée d'avoir effectué une donation à l'un de leurs enfants que ceux

3. Effets des facteurs sur l'appartenance au dernier décile de patrimoine brut

	Coefficients estimés	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹
Ménage ayant déjà reçu un héritage			
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Oui, avant 40 ans	0,84	2,32	***
Oui, après 40 ans	0,65	1,92	***
Ménage ayant déjà reçu une donation			
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Oui	0,97	2,64	***
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence			
Agriculteur	3,14	23,10	***
Artisan	1,97	7,17	***
Profession libérale	1,25	3,49	***
<i>Cadre</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Profession intermédiaire	0,22	1,25	*
Employé	0,27	1,31	*
Ouvrier qualifié	-0,18	0,84	n.s.
Ouvrier non qualifié	0,07	1,07	n.s.
Chômeur	0,25	1,28	n.s.
Retraité ou inactif n'ayant jamais travaillé	0,62	1,86	***
Âge de la personne de référence			
Moins de 30 ans	-2,29	0,10	***
30 à 39 ans	-0,94	0,39	***
<i>40 à 49 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
50 à 59 ans	-0,05	0,95	n.s.
60 à 69 ans	0,01	1,01	n.s.
70 ans et plus	0,01	1,01	n.s.
Décile de niveau de vie			
Inférieur au 1 ^{er} décile	-3,30	0,04	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e décile	-3,24	0,04	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e décile	-3,29	0,04	***
Entre le 3 ^e et le 4 ^e décile	-3,06	0,05	***
Entre le 4 ^e et le 5 ^e décile	-3,02	0,05	***
Entre le 5 ^e et le 6 ^e décile	-2,88	0,06	***
Entre le 6 ^e et le 7 ^e décile	-2,41	0,09	***
Entre le 7 ^e et le 8 ^e décile	-2,17	0,11	***
Entre le 8 ^e et le 9 ^e décile	-1,55	0,21	***
<i>Supérieur au 9^e décile</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Diplôme le plus élevé de la personne de référence			
<i>Diplôme de 3^e cycle universitaire</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	-0,76	0,47	***
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	-0,69	0,50	***
Baccalauréat ou équivalent	-0,58	0,56	***
Diplôme de niveau BEP ou CAP	-0,87	0,42	***
Brevet des collèges, BEPC	-0,93	0,39	***
Aucun diplôme ou CEP	-1,13	0,32	***
Région d'habitation			
Département d'outre-mer	-0,37	0,69	***
<i>Région parisienne</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Nord	-0,02	0,98	n.s.
Sud	0,21	1,23	***
Taille de l'unité urbaine de résidence			
Commune rurale ou unité urbaine de moins de 100 000 habitants	-0,41	0,66	***
Unité urbaine de 100 000 à 1 999 999 habitants	-0,46	0,63	***
<i>Unité urbaine de Paris</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.
Champ : France.

Lecture : par rapport à un ménage de référence (n'ayant jamais reçu d'héritage ni de donation, dont la personne de référence est cadre, âgée de 40 à 49 ans, diplômée de 3^e cycle universitaire, habitant en région parisienne, dans l'unité urbaine de Paris et appartenant au dernier décile de niveau de vie), avoir reçu un héritage avant 40 ans multiplie par 2,32 la probabilité d'appartenir au dernier décile de patrimoine brut, toutes autres caractéristiques égales.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

de moins de 60 ans (figure 4). Toutes choses égales par ailleurs, les ménages les plus aisés, que ce soit en termes de patrimoine net comme de revenu disponible, sont plus susceptibles d'avoir versé une donation. En moyenne, les ménages qui avaient fait le choix de verser des donations déclarent avoir effectué 1,2 donation au cours de leur vie, et seuls 1 % d'entre eux en ont réalisé plus de 3.

4. Probabilité d'avoir effectué une donation à un enfant

	Ensemble des ménages		Module « Aversion au risque »		Module « Patrimoine immatériel, social, symbolique »	
	Coefficient estimé	Seuil de significativité ¹	Coefficient estimé	Seuil de significativité ¹	Coefficient estimé	Seuil de significativité ¹
Âge de la personne de référence						
Moins de 40 ans	-3,64	***	-3,20	***	-4,06	***
Entre 40 et 49 ans	-1,48	***	-1,58	***	-1,43	***
Entre 50 et 59 ans	Réf.		Réf.		Réf.	
Entre 60 et 69 ans	0,58	***	0,84	***	0,37	***
Entre 70 et 79 ans	0,97	***	0,92	***	0,98	***
80 ans et plus	1,04	***	1,30	***	0,92	***
Patrimoine net du ménage						
Inférieur à 30 000 euros	Réf.		Réf.		Réf.	
De 30 000 à 150 000 euros	0,01	n.s.	0,16	n.s.	0,19	n.s.
De 150 000 à 450 000 euros	-0,07	n.s.	-0,10	n.s.	0,11	n.s.
De 450 000 à 2 000 000 euros	0,46	***	0,44	*	0,67	***
De 2 000 000 à 5 000 000 euros	0,98	***	0,60	*	1,32	***
Supérieur à 5 000 000 euros	1,11	***	0,78	*	1,17	**
Revenu disponible du ménage						
Inférieur au 1 ^{er} quartile	Réf.		Réf.		Réf.	
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	0,06	n.s.	0,29	n.s.	-0,12	n.s.
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	0,51	***	0,53	***	0,14	n.s.
Supérieur au 3 ^e quartile	1,00	***	1,01	***	0,50	**
Avoir reçu une donation	0,87	***	0,98	***	0,88	***
Avoir reçu un héritage	0,28	***	0,26	**	0,43	***
Avoir un de ses parents en vie	-0,27	***	-0,38	***	-0,21	n.s.
Diplôme de la personne de référence						
CAP, BEP, Brevet des collèges, BEPC ou aucun diplôme	Réf.		Réf.		Réf.	
Baccalauréat	0,18	*	0,18	n.s.	0,10	n.s.
1 ^{er} cycle universitaire ou Bac +2	0,06	n.s.	0,17	n.s.	-0,35	n.s.
2 ^e ou 3 ^e cycle universitaire ou grande école	0,14	n.s.	-0,08	n.s.	-0,17	n.s.
Nombre d'enfants						
1 enfant	Réf.		Réf.		Réf.	
2 enfants	-0,17	*	-0,09	n.s.	-0,07	n.s.
3 enfants ou plus	-0,45	***	-0,33	**	-0,57	***
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence						
Agriculteur	0,29	n.s.	0,36	n.s.	0,07	n.s.
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	0,18	n.s.	0,47	n.s.	-0,44	n.s.
Cadre	-0,14	n.s.	-0,03	n.s.	-0,94	**
Profession intermédiaire	-0,14	n.s.	-0,18	n.s.	-0,54	n.s.
Employé	0,23	n.s.	0,07	n.s.	-0,28	n.s.
Ouvrier	Réf.		Réf.		Réf.	
Agriculteur retraité	1,86	***	1,50	***	1,41	***
Indépendant retraité	1,05	***	0,55	n.s.	0,87	**
Salarié retraité	0,62	***	0,42	n.s.	0,18	n.s.
Inactif	0,78	***	0,50	n.s.	0,69	n.s.
Ménage redevable de l'ISF	0,69	***	0,69	***	0,67	***
Personne de référence ou conjoint réticent à prendre des risques			-0,46	**		
Ménage possédant des objets d'art					0,40	**
Ménage effectuant des dons à des associations caritatives					0,31	**

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : France, ménages ayant un enfant ou plus.

Lecture : début 2010, toutes choses égales par ailleurs, le fait que la personne de référence ait moins de 40 ans diminue la probabilité qu'a le ménage d'avoir versé une donation.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Les ménages dont la personne de référence ou le conjoint a lui-même reçu une donation sont plus enclins à en verser à leurs enfants que les autres ménages. Deux interprétations sont possibles. Le fait d'avoir été bénéficiaire d'une donation peut conduire à une meilleure connaissance des lois relatives aux transmissions entre vifs et des avantages fiscaux qui en découlent. Il se peut également que le transfert aux descendants reflète une forme de réciprocité, indirecte ici, vis-à-vis de l'aide apportée en leur temps par les ascendants, une forme de contrat entre générations d'une même famille : ceux ayant été aidés par le biais d'une donation auront plus tendance à transmettre à leur tour des biens de leur vivant, afin d'aider leurs enfants.

Le fait d'avoir un de ses parents en vie joue négativement sur la probabilité d'avoir versé une donation à ses enfants. Il est possible que le décès des parents ait un impact sur la manière dont les personnes considèrent leur propre succession : une fois celle de leurs parents réglée, elles seraient plus enclines à préparer la leur. Une autre explication serait qu'avant le décès de leurs parents, elles préfèrent garder une épargne de précaution au cas où ces derniers auraient besoin de leur aide.

À autres caractéristiques fixées, le diplôme de la personne de référence n'apparaît pas significatif mais le nombre d'enfants semble jouer : les ménages ayant 3 enfants ou plus sont moins susceptibles d'effectuer une donation que ceux ayant un unique enfant. En revanche, la probabilité de faire une donation n'est pas significativement différente quand on passe d'un à deux enfants.

Les ménages dont la personne de référence est un agriculteur retraité sont plus enclins, toutes choses égales par ailleurs, à transmettre une partie de leur patrimoine de leur vivant. En effet, le patrimoine des agriculteurs est également, pour une grande part, leur outil de travail : par conséquent, partir à la retraite implique bien souvent, pour cette catégorie de la population, de se départir de son patrimoine professionnel au profit de ses descendants. Confronté à la même réalité patrimoniale, les autres indépendants retraités sont également plus susceptibles, toutes choses égales par ailleurs, d'avoir transmis de leur vivant. Cependant, le fait d'être un indépendant retiré des affaires semble avoir un effet moins fort dans le processus de décision de verser une donation : la mobilité sociale dans cette catégorie de la population, légèrement plus forte que chez les agriculteurs, en est peut-être la raison.

La fiscalité influe sur le choix de transmettre de son vivant

Les résultats de l'enquête Patrimoine 2010 ne renseignent pas directement sur l'assujettissement ou non à l'impôt sur la fortune (ISF). Toutefois, cette information peut être approximée à partir de différents éléments disponibles dans l'enquête, notamment les montants des patrimoines immobilier et professionnel et les emprunts encore en cours. Le calcul du montant de patrimoine potentiellement imposable à l'ISF prend en compte de nombreuses règles et décotes (pour la résidence principale, pour les biens à usage professionnel, etc.) si bien que ce montant n'est pas égal au patrimoine net du ménage (*encadré 1*). On peut donc estimer, à un niveau de patrimoine net donné, l'effet de l'assujettissement à l'ISF sur la probabilité de verser une donation à ses enfants. Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'être un redevable présumé de l'ISF en 2009 augmente la probabilité d'avoir versé une donation à ses enfants.

L'aversion au risque et l'altruisme, autres déterminants de la donation

Si on ajoute aux caractéristiques pouvant expliquer le fait d'avoir versé une donation des informations sur les préférences et les anticipations des ménages, comme un indicateur d'aversion au risque par exemple, on constate que, toutes choses égales par ailleurs, les ménages dont un des membres est réticent à prendre des risques s'avèrent moins enclins à transmettre. Ces

informations ne sont disponibles que pour une partie des ménages et l'analyse est donc réalisée sur une partie seulement de l'échantillon (*encadré 1*). L'incertitude sur leur durée de vie ou sur leurs conditions matérielles futures inciterait donc ces personnes à conserver la totalité de leur patrimoine, afin de pouvoir faire face à d'éventuelles difficultés financières qui surgiraient dans le futur.

Par ailleurs, les ménages qui ont effectué des dons à des associations caritatives au cours des douze derniers mois sont plus susceptibles d'avoir versé une donation à leurs enfants, révélant un certain altruisme qui peut se refléter dans ces deux actions.

Aider financièrement ses enfants va de pair avec un niveau de vie élevé

Les ménages peuvent aider leurs enfants par d'autres biais que le versement d'une donation, notamment sous des formes non monétaires. En se restreignant aux aides financières, le prêt d'argent ou le paiement d'un loyer par exemple sont des formes d'aides financières assez courantes. Ainsi, début 2010, 41 % des ménages ayant des enfants hors domicile déclarent les avoir aidés financièrement à un moment ou à un autre de leur vie hors du domicile parental. La moitié de ces ménages leur ont donné de l'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important et un quart leur ont versé régulièrement une somme d'argent (*figure 5*). Un peu moins de la moitié des parents les ont aidés uniquement une fois les études terminées et un emploi stable trouvé, et près d'un quart uniquement pendant leurs études. Par ailleurs, 10 % des ménages interrogés déclarent avoir aidé leurs enfants à la fois pendant leurs études, au moment de la recherche d'un emploi et une fois installés (études terminées, emploi stable trouvé).

5. Nature et moment des aides apportées aux enfants ayant quitté le domicile parental

Ménages ayant aidé leurs enfants pendant ...	Répartition	Nature de l'aide					en %
		Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important	Versement régulier d'une somme d'argent	Mise à disposition d'un logement	Prêt d'argent	Autre aide financière	
leurs études uniquement	23	25	55	28	3	18	
leur recherche d'emploi uniquement	6	52	9	13	11	23	
une fois installés uniquement (études terminées et emploi stable trouvé)	46	55	7	14	21	19	
leurs études et leur recherche d'emploi	5	40	47	36	12	25	
leurs études et une fois installés	7	66	32	24	14	19	
leur recherche d'emploi et une fois installés	3	67	10	16	35	29	
les trois périodes	10	69	25	25	17	25	
Ensemble	100	49	24	20	15	20	

Champ : France, ménages ayant un enfant ou plus hors domicile.

Lecture : début 2010, 23 % des aides apportées à un moment ou à un autre par les parents sont intervenues uniquement pendant les études de leurs enfants.

Note : plusieurs natures d'aides peuvent avoir été apportées par les parents à leurs enfants.

Source : Insee, *enquête Patrimoine 2010*.

Toutes choses égales par ailleurs, le fait d'avoir un niveau de vie élevé augmente la probabilité d'avoir aidé ses enfants après que ceux-ci ont quitté le domicile parental. Ainsi, un ménage ayant des enfants hors domicile et appartenant aux 25 % des ménages disposant des niveaux de vie les plus élevés a presque deux fois plus de chances d'avoir aidé ses enfants qu'un ménage dont le niveau de vie appartient aux 25 % les plus faibles (*figure 6*). De même, les ménages ayant un niveau de patrimoine brut élevé sont toutes choses égales par ailleurs plus susceptibles d'avoir versé des aides à leurs enfants hors domicile.

Le fait que les parents aient eux-mêmes bénéficié d'une aide de leurs parents multiplie par 2,2 la probabilité de verser une aide à leurs enfants hors domicile par rapport à un ménage pour lequel ni la personne de référence, ni son conjoint n'ont reçu dans leur jeunesse d'aide en

6. Effets des facteurs sur la probabilité d'avoir versé une aide à ses enfants hors domicile

	Coefficients estimés	Odds Ratios	Seuil de significativité ¹
Diplôme le plus élevé des enfants hors domicile			
<i>Aucun diplôme ou tous les enfants ont moins de 15 ans</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
CEP, BEPC, CAP, BEP, brevet des collèges	0,45	1,57	***
Baccalauréat professionnel	0,54	1,71	***
Baccalauréat général ou technique	0,58	1,79	***
Bac + 2	0,33	1,39	***
Supérieur à Bac + 2	0,73	2,07	***
Existence d'un enfant hors domicile en cours d'études			
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Oui	0,65	1,92	***
Nombre d'enfants hors domicile			
	0,03	1,03	n.s.
Âge de la personne de référence du ménage			
Inférieur à 40 ans	-0,42	0,66	**
Entre 40 et 49 ans	0,05	1,05	n.s.
Entre 50 et 59 ans	0,19	1,21	***
Entre 60 et 69 ans	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Entre 70 et 79 ans	0,06	1,06	n.s.
80 ans et plus	-0,32	0,73	***
Les parents ont eux-même reçu une aide de leurs parents			
<i>Non</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Oui	0,80	2,23	***
Taille de la commune de résidence des parents			
<i>Commune rurale</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Communes de moins de 20 000 habitants	-0,10	0,90	n.s.
Communes de 20 à 100 000 habitants	0,14	1,15	*
Communes de 100 à 200 000 habitants	0,12	1,13	n.s.
Communes de plus de 200 000 habitants	0,03	1,03	n.s.
Unité urbaine de Paris	-0,28	0,75	***
Diplôme le plus élevé de la personne de référence			
Aucun diplôme	-0,17	0,85	**
CEP	-0,08	0,92	n.s.
Brevet des collèges, BEPC	0,14	1,16	n.s.
<i>BEP, CAP</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Brevet professionnel ou de technicien de maîtrise	-0,15	0,86	n.s.
Baccalauréat professionnel	0,75	2,12	***
Baccalauréat technologique	0,31	1,36	n.s.
Baccalauréat général	0,39	1,48	***
Diplôme de 1 ^{er} cycle universitaire	0,32	1,37	***
Diplôme de 2 ^e cycle universitaire	0,50	1,66	***
Diplôme de 3 ^e cycle universitaire	0,44	1,55	***
Niveau de vie des parents			
<i>Inférieur au 1^{er} quartile</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	0,25	1,28	***
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	0,42	1,53	***
Supérieur au 3 ^e quartile	0,65	1,91	***
Niveau de patrimoine brut des parents			
Inférieur au 1 ^{er} décile	-0,12	0,88	n.s.
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e décile	0,09	1,09	n.s.
Entre le 2 ^e et le 3 ^e décile	0,25	1,28	**
Entre le 3 ^e et le 4 ^e décile	0,02	1,02	n.s.
<i>Entre le 4^e et le 5^e décile</i>	<i>Réf.</i>	<i>1,00</i>	
Entre le 5 ^e et le 6 ^e décile	0,28	1,32	**
Entre le 6 ^e et le 7 ^e décile	0,24	1,27	**
Entre le 7 ^e et le 8 ^e décile	0,24	1,27	**
Entre le 8 ^e et le 9 ^e décile	0,44	1,55	***
Supérieur au 9 ^e décile	0,59	1,80	***

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

Champ : France, ménages ayant un enfant ou plus hors domicile.

Lecture : par rapport à un ménage de référence (pas d'enfant hors domicile en cours d'études, être âgé de 60 à 69 ans, ne pas avoir reçu d'aide de ses parents, avoir un BEP ou un CAP, habiter une commune rurale, appartenir au 1^{er} quartile de niveau de vie et au 5^e décile de patrimoine brut), avoir reçu une aide de ses parents multiplie par 2,23 la probabilité de verser une aide à ses enfants, toutes autres caractéristiques égales.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

provenance de leurs parents (avant, après ou pendant leurs études). Ici encore, il est possible de voir dans ce phénomène le reflet de traditions familiales ou de réciprocité dans les transmissions, sous une forme plus informelle.

Le diplôme décroché à l'issue du parcours étudiant des enfants est lui aussi déterminant : un ménage pour lequel l'un des enfants a atteint un niveau supérieur à un Bac+2 a 2,1 fois plus de chance d'avoir aidé ses enfants qu'un ménage pour lequel aucun enfant n'a décroché de diplôme ou dont les enfants ne sont pas assez âgés pour avoir dépassé le stade du collège (enfants de parents séparés, entre autres).

Enfin, le fait qu'au moins un des enfants soit hors domicile en cours d'études au moment de l'enquête multiplie par 1,9 la probabilité d'avoir aidé ses enfants par rapport à un ménage dont tous les enfants les ont terminés. Il y a là probablement un effet d'oubli, car un ménage qui aide actuellement un de ses enfants omettra moins souvent au moment de l'enquête de le déclarer qu'un ménage qui les a aidés par le passé.

Les enfants uniques aident financièrement plus souvent leurs parents

Début 2010, 1,5 % des ménages ayant encore un de leurs parents en vie déclarent vivre avec au moins un de leurs parents. De plus, si les transferts s'effectuent le plus souvent au profit des descendants, 14 % des ménages ayant encore au moins un de leur ascendant en vie (et ne vivant pas avec eux) ont déclaré avoir déjà aidé leur(s) parent(s). Parmi ces ménages, 32 % déclarent avoir effectué un don d'argent à l'occasion d'un événement important, 10 % leur ont prêté un logement ou ont payé leur loyer et 15 % leur ont prêté de l'argent (*figure 7*). Enfin, 8 % déclarent participer au financement d'une place en maison de retraite et 22 % effectuent des versements réguliers d'argent à leur(s) parent(s).

7. Type d'aide versée au(x) parent(s)

Champ : France, ménages dont la personne de référence ou le conjoint a un parent en vie, mais ne vivant pas avec eux.
Lecture : début 2010, 32 % des aides apportées aux parents par leurs enfants à un moment ou à un autre incluent un don à l'occasion d'un événement important.
Note : les aides apportées aux parents par leurs enfants peuvent être de plusieurs types.
Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

Nature de l'aide (en %)	
Don à l'occasion d'un événement important	32
Mise à disposition d'un logement	10
Prêt d'argent	15
Versement régulier d'argent	22
Financement d'une maison de retraite	8
Autre type d'aide	24

Toutes choses égales par ailleurs, la probabilité d'accueillir un de ses parents au sein de son ménage ou de l'aider financièrement (en effectuant un versement régulier d'argent, en finançant un séjour en maison de retraite, en mettant un logement à leur disposition ou en payant un loyer) augmente avec le revenu du ménage (*figure 8*). Ainsi, les 25 % de ménages les moins aisés ont une probabilité nettement plus faible d'avoir aidé leurs parents que les ménages appartenant au second quartile de niveau de vie. En revanche, l'écart qui sépare ces derniers des 50 % de ménages les plus aisés est plus ténu. Cette probabilité augmente également si la personne de référence ou son conjoint sont des enfants uniques : ils sont les seuls descendants à pouvoir faire face à une éventuelle dépendance de leurs parents. Cette probabilité est moindre lorsque la personne de référence ou son conjoint possède encore ses deux parents en vie, l'entraide au sein du couple des parents rendant alors moins nécessaire une prise en charge de la part de leurs enfants.

La situation financière des parents joue également un rôle. En effet, si la personne de référence ou son conjoint considère que, durant sa jeunesse, sa famille était aisée, la probabilité d'aider ses parents est moindre : les parents ont sûrement pu épargner et se constituer un capital ou perçoivent désormais une pension de retraite suffisamment élevée pour faire face à leurs dépenses. Dans le même esprit, la probabilité d'aider ses parents est plus faible lorsque ces derniers étaient propriétaires de leur résidence principale durant la jeunesse de la personne de référence ou de

8. Probabilité d'avoir aidé ses parents et probabilité que l'aide soit faite hors du domicile pour les ménages qui aident un de leurs parents

	Effet sur la probabilité d'aider un de ses parents ²		Pour ceux qui aident au moins un de leurs parents, effet sur la probabilité d'aider à l'extérieur de son domicile ³	
	Coefficients estimés	Seuil de significativité ¹	Coefficients estimés	Seuil de significativité ¹
Revenu disponible du ménage				
Inférieur au 1 ^{er} quartile	-0,73	***	1,23	***
Entre le 1 ^{er} et le 2 ^e quartile	-0,18	*	0,15	n.s.
Entre le 2 ^e et le 3 ^e quartile	0,01	n.s.	0,05	n.s.
Supérieur au 3 ^e quartile	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Patrimoine net du ménage				
Inférieur à 30 000 euros	-0,22	n.s.	-2,48	**
Entre 30 000 et 150 000 euros	-0,16	n.s.	-2,57	**
Entre 150 000 et 450 000 euros	-0,16	n.s.	-2,39	**
Entre 450 000 et 2 000 000 euros	-0,03	n.s.	-1,59	n.s.
Supérieur à 2 000 000 euros	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Âge de la personne de référence				
Moins de 60 ans	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
Entre 60 et 69 ans	0,15	n.s.	1,02	***
70 ans et plus	0,14	n.s.	1,50	**
Catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence				
Agriculteur			-1,66	***
Artisan, commerçant, chef d'entreprise			-0,78	*
<i>Cadre</i>			<i>Réf.</i>	
Profession intermédiaire			-0,86	***
Employé			-1,31	***
Ouvrier			-1,95	***
Agriculteur retraité			-1,62	***
Indépendant retraité			-0,23	n.s.
Salarié retraité			-0,88	**
Inactif			-1,83	***
Personne de référence ou conjoint enfant(s) unique(s)	0,39	***	-0,07	n.s.
Personne de référence ou conjoint a encore ses deux parents en vie	-0,63	***	0,49	***
Personne de référence ou conjoint dont la famille était aisée pendant sa jeunesse	-0,43	***	-0,14	n.s.
Parents propriétaires de leur résidence principale	-0,52	***	0,76	***
Résidence principale reçue en donation ou en héritage	0,62	***	-0,96	***
Le ménage a reçu une donation ou un héritage autre que sa résidence principale	-0,13	n.s.	0,27	n.s.
Ménage vivant dans une maison individuelle	0,10	n.s.	-0,49	**

1. *** significatif au seuil de 1 % ; ** significatif au seuil de 5 % ; * significatif au seuil de 10 %.

2. La référence est « ne pas aider ses parents », c'est-à-dire, ne pas les loger à son domicile et ne pas effectuer de transferts à l'extérieur du domicile (aides financières, mise à disposition d'un logement).

3. La référence est « aider ses parents à l'extérieur de son domicile », c'est-à-dire effectuer un versement d'argent régulier, mettre à disposition un logement, payer un loyer ou payer une place en maison de retraite pour au moins l'un de ses parents.

Champ : pour la probabilité d'aider un de ses parents, ménages dont la personne de référence ou le conjoint a un parent en vie ; pour la probabilité d'aider à l'extérieur de son domicile, ménages dont la personne de référence ou le conjoint a un parent en vie et qui aident l'un de leurs parents (à l'extérieur du domicile du ménage ou en le logeant au sein du ménage).

Lecture : les ménages ayant reçu leur résidence principale en donation ou héritage ont une probabilité significativement plus élevée d'aider l'un de leurs parents. De plus, parmi les ménages qui aident au moins un de leurs parents, ceux qui ont reçu leur résidence principale en donation ou héritage ont une probabilité moindre d'aider ses parents à l'extérieur de leur domicile (aide financière ou mise à disposition d'un logement) ; la probabilité qu'ils ont d'accueillir un de leurs parents au sein de leur domicile est donc accrue.

Note : « Aider ses parents hors domicile » signifie que le ménage verse régulièrement de l'argent à l'un de ses parents, met à disposition un logement, paie un loyer ou une place en maison de retraite pour l'un de ses parents.

Source : Insee, enquête Patrimoine 2010.

son conjoint : s'ils sont toujours propriétaires, la mise à disposition d'un logement, le paiement d'un loyer ou la nécessité d'un accueil au domicile du ménage est moins nécessaire et s'ils vivent maintenant en maison de retraite, la vente de leur résidence principale peut leur avoir fourni les ressources nécessaires pour subvenir à leurs besoins.

Parmi les ménages qui aident un de leurs parents, le fait d'avoir reçu sa résidence principale en donation ou en héritage augmente la probabilité de vivre sous le même toit que ses parents. De

même, lorsque les ménages vivent dans une maison individuelle, la probabilité qu'ils y accueillent l'un de leurs parents est plus élevée.

Lorsque la personne de référence ou son conjoint ont encore leurs deux parents en vie, la probabilité de les aider à l'extérieur du ménage plutôt qu'à son propre domicile augmente.

Les ménages au patrimoine le plus élevé ont une probabilité plus élevée d'aider leurs parents à l'extérieur de leur domicile plutôt que de les accueillir sous leur toit. On peut y voir une forme de substitution entre deux manières d'aider ses parents. Lorsque les ménages ont suffisamment de patrimoine, il leur est plus aisé de mettre un logement à la disposition de leurs parents à l'extérieur de leur domicile. Ceci est d'ailleurs cohérent avec le fait que ces effets ne sont significatifs qu'à partir de 450 000 euros de patrimoine net. La catégorie socioprofessionnelle est également déterminante pour la décision d'aider ses parents à l'extérieur du domicile plutôt que de les accueillir chez soi. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, par rapport aux cadres, les agriculteurs, en activité ou retraités, ont plus de probabilité d'aider leurs parents en les accueillant à leur domicile lorsqu'ils décident de les aider. Le constat est le même pour les ouvriers, les professions intermédiaires ou les employés. ■

Encadré 1

L'enquête Patrimoine 2010

Près de 15 000 ménages ont répondu à l'enquête Patrimoine 2010, et sont représentatifs de la France (métropole et Dom). Outre des questions permettant de détailler le patrimoine brut et net des ménages, leur parcours professionnel et familial, leurs revenus en 2009, etc., et comportant un certain nombre d'autres descriptifs du patrimoine, l'enquête 2010 comprend des questions rétrospectives portant sur les donations et héritages reçus dans le passé. L'analyse effectuée dans cette étude relie le fait d'avoir reçu un héritage ou une donation avec les caractéristiques observées au moment de l'enquête. Par ailleurs, les héritages et donations entre conjoints ont été exclus de l'analyse, car ils sont fortement sous-déclarés. En effet, les héritages de conjoints décédés ne sont généralement pas considérés comme des héritages par les survivants.

L'enquête comporte en plus trois modules, posés chacun à un tiers des ménages de l'échantillon. Ils portent sur l'aversion au risque, les habitudes de consommation et le patrimoine immatériel, social et symbolique. Les questions présentes dans deux de ces modules sont utilisées ici. La figure 4 présente donc trois colonnes. La première résume les résultats obtenus à partir de la totalité des observations de l'enquête Patrimoine 2010. Les deux autres colonnes permettent de faire apparaître des caractéristiques qui ne sont accessibles que dans les modules complémentaires. L'échantillon étant plus réduit, la contrepartie de ce surplus d'information est que la précision des résultats est un peu moindre.

Pour repérer les ménages présentant une aversion au risque, on utilise le module complémentaire sur ce thème. Les ménages interrogés se voient proposer plusieurs contrats présentant la même espérance de gain mais avec une incertitude plus ou moins grande. Les ménages optant pour le contrat le plus risqué sont alors considérés comme des ménages peu averses au risque.

Enfin, pour déterminer quels ménages sont susceptibles d'être assujettis à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF), on dispose d'une information très riche sur la composition du patrimoine des ménages, qui permet d'approximer le patrimoine taxable au titre de l'ISF.

Pour réaliser ce calcul, les règles suivantes ont été appliquées, conformément aux règles de l'ISF en 2009 :

- sont exclus du calcul les actifs professionnels possédés par le ménage ;
- une décote de 30 % est appliquée à la résidence principale pour les ménages qui en sont propriétaires ;
- l'immobilier de rapport est exonéré au titre de locaux loués meublés pour les loueurs professionnels qui remplissent certaines conditions de revenu ;
- certains placements d'épargne retraite (PERCO, PERP, PERE) sont exonérés ;
- on exonère partiellement les bois et forêts loués.

Enfin, on retranche à l'ensemble des actifs recensés l'endettement privé. Sont alors considérés comme assujettis à l'ISF les ménages pour lequel le montant calculé dépasse le seuil de 790 000 euros.

Encadré 2

Le modèle logit

Pour réaliser une étude « toutes choses égales par ailleurs », lorsque la variable expliquée ne prend que deux valeurs (variable binaire), il est usuel de préférer les modèles de type logit ou probit au modèle linéaire. En effet, le modèle linéaire présente des limites gênantes pour ce type de modélisation. Par exemple, il ne permet pas de s'assurer que les probabilités estimées seront comprises entre 0 et 1.

Les modèles logit ou probit font parties des modèles linéaires généralisés. Ils supposent que la probabilité de survenue d'un événement (par exemple « avoir effectué une donation ») peut s'écrire comme une fonction F d'un ensemble de caractéristiques.

Dans ce cadre, on a :

$$E(Y | X) = P(Y = 1 | X) = F(X\beta)$$

où Y désigne la variable expliquée, $P(Y = 1 | X)$ la probabilité de survenue de l'événement, X les variables explicatives, β les coefficients qui traduisent l'effet de chaque variable et F une fonction de répartition.

L'un des intérêts de choisir une fonction de répartition comme fonction F est que cela contraint les probabilités estimées à être comprises entre 0 et 1. Usuellement, on choisit pour F soit la fonction de répartition d'une loi normale centrée réduite (modèle probit) soit la fonction logistique (modèle logit). Ici (comme en général), les deux modélisations donnent des résultats tout à fait comparables. Les résultats présentés dans cette étude sont ceux obtenus avec un modèle logit.

Pour en savoir plus

Arrondel L. et Laferrère A., « Taxation and Wealth Transmission in France », *Journal of Public Economics*, n° 79, pp. 3-33, 2001.

Cordier M., Houdré C. et Ruiz H., « Transferts intergénérationnels entre vifs : aides et donations », *Insee Première* n° 1127, mars 2007.

Le Blanc D., Lollivier S., Marpsat M. et Verger D., « L'économétrie et l'étude des comportements, Présentation et mise en œuvre de modèles de régression qualitatifs », *Document de travail*, Insee, 2000.

« La répartition des prélèvements obligatoires entre générations et la question de l'équité intergénérationnelle », Conseil des Prélèvements Obligatoires, 2008.

« Le patrimoine des ménages », Conseil des Prélèvements Obligatoires, 2009.
